



DELIBERATION N° D.2019.10.12

du Conseil communautaire du 8 octobre 2019

Conservatoire "Hors les murs". **Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les villes de Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay.**

Date de la convocation : 1 octobre 2019
Date d'affichage : 9 octobre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 82
Secrétaire de séance : Mme Amélie GOLKA
Rapporteur : M. Jacques BELLIER

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Amélie GOLKA, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Michel BANCAL, Mme Corinne BEBIN, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Laurent DELAPORTE, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT.
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Dorothee BILGER (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. François SIMEONI (pouvoir à M. Benoit DE SAINT SERNIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Carmise ZENON (pouvoir à M. Sébastien DURAND), M. Patrick CHARLES (pouvoir à M. Patrice PANNETIER), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Florence NAPOLY), Mme Karin LE MENE (pouvoir à M. Michel CROUZAT), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la délibération n° D.2019-04-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2019 portant sur le budget primitif 2019 de l'Agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-06-12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 adoptant le projet d'établissement 2018-2022 du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget en cours de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les imputations en dépenses et en recettes correspondantes sur les crédits inscrits ;

Vu l'avis de la commission culture et sports du 3 octobre 2019.

● Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

En septembre 2017, le CRR de Versailles Grand Parc a initié un nouveau schéma des études. Dans la continuité, il s'est doté en juin 2018, d'un nouveau projet d'établissement pour quatre années.

Au travers de ces outils, la communauté d'agglomération se veut porteuse d'une offre d'enseignement artistique intercommunale harmonisée sur son territoire, riche de parcours d'enseignement qui répondent aux enjeux pédagogiques, artistiques et de politique culturelle publique actuels.

Parmi ces enjeux, il importe de favoriser les pratiques culturelles de nouveaux publics et d'ouvrir davantage les portes du Conservatoire.

Ainsi, aux côtés des cursus très plébiscités par les habitants et des formations de haut niveau reconnues à l'échelle internationale, dans l'esprit des « alternatives aux cursus » initiées ces dernières années, de nouveaux champs pédagogiques méritent d'être investis.

Franchir les portes du Conservatoire n'est pas chose évidente pour tous les publics. Le projet, consiste donc à « faire sortir » enseignants et instruments « hors des murs du Conservatoire » pour qu'ils aillent à la rencontre d'enfants, de jeunes ou d'adultes dans des structures d'accueil partenaires, œuvrant dans le champ socio-culturel ou de l'éducation (maisons de quartier, maison des jeunes, ateliers périscolaires ou activités de loisir portés par les villes, EHPAD). Ce sont ces structures qui favoriseront les relations avec des publics qui n'envisagent pas, d'eux-mêmes, une pratique artistique ou une scolarité au sein du Conservatoire.

● Aussi, en lien étroit avec chacun des partenaires précités, situés dans les communes membres de l'Intercommunalité, le Conservatoire a proposé et conçu des ateliers collectifs permettant de découvrir et/ou de pratiquer la musique et la danse sous d'autres formes et dans cadre différent de celui habituellement proposé au Conservatoire.

Afin de respecter les missions et savoir-faire de chacun, dès lors que des professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique interviendront, il ne s'agira pas d'animations musicales mais bien d'ateliers de sensibilisation ou d'apprentissage et de pratique artistique progressive.

Ainsi, à Versailles, des ateliers « percussions du monde » et « musique tonique » vont faire leur apparition dans l'offre faite par la maison de quartier de Porchefontaine pour les enfants de 6 à 10 ans.

De surcroît, avec la maison de quartier Jussieu, le Conservatoire interviendra dans le cadre du Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS), dispositif qui vise à accompagner les enfants en difficultés scolaires dans l'acquisition de méthodologies de travail et de concentration. Ce sont des ateliers « vihuela », instrument proche d'une petite guitare, que suivront des élèves de CM1 et CM2. A l'image des mariachis, leurs apprentissages se feront au rythme de déambulations musicales collectives.

Un projet « musique tonique », alliant musique et mouvement à destination des jeunes adultes et adultes, sera aussi proposé à l'Université Inter-Âges de Versailles.

A Jouy-en-Josas, c'est le centre de loisirs, pour ses activités périscolaires du mercredi matin, qui a répondu favorablement à cette expérimentation. Après une première phase de sensibilisation et d'initiation musicale, un petit groupe d'enfants de CP-CE1 se verront confier de petits instruments à cordes (violons, altos, violoncelles) pour démarrer leur apprentissage par la pratique. A leurs côtés, les jeunes enfants de maternelle bénéficieront eux aussi d'une sensibilisation musicale.

Enfin, à Viroflay, au deuxième semestre, un nouvel atelier percussions devrait voir le jour dans l'offre périscolaire de l'école l'Aulnette.

● En fonction de la nature des projets, des référents de chaque structure partenaire sont associés aux professeurs du Conservatoire pour mettre en œuvre les actions de la façon la plus adaptée :

- les partenaires locaux mettront à disposition gracieusement des espaces pour le déroulement des ateliers. Ils participeront activement à la promotion de cette opération via leurs différents supports de communication.

En lien avec leur inscription dans la structure municipale partenaire, les participants aux ateliers sont considérés comme élèves du Conservatoire.

Leur inscription donne lieu à une contrepartie financière prise en charge en totalité (droits d'inscription et de scolarité) par les communes partenaires au profit de Versailles Grand Parc. Elle correspond au tarif des « pratiques collectives et ateliers » du Conservatoire.

- s'agissant d'une action du Conservatoire, l'employeur des professeurs reste bien Versailles Grand Parc. L'établissement assure également la mise à disposition des instruments de musique.

Les moyens intercommunaux mobilisés pour mener à bien cette première expérimentation correspondent au budget adopté par la Communauté d'agglomération pour 2019-2020.

Il convient donc de définir les modalités de mise en œuvre de ces partenariats par convention. C'est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les conventions de partenariat à intervenir entre le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc et les villes de Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay pour la création d'ateliers « Conservatoire Hors Les Murs » au titre de l'année scolaire 2019-2020 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.